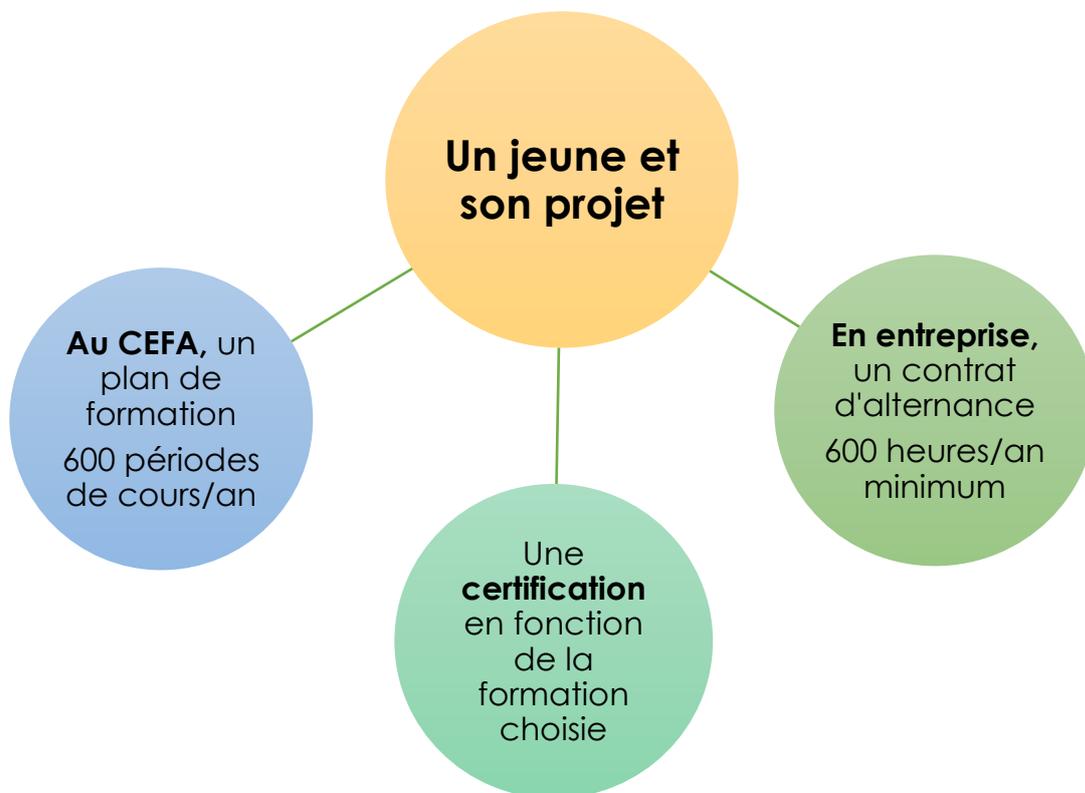


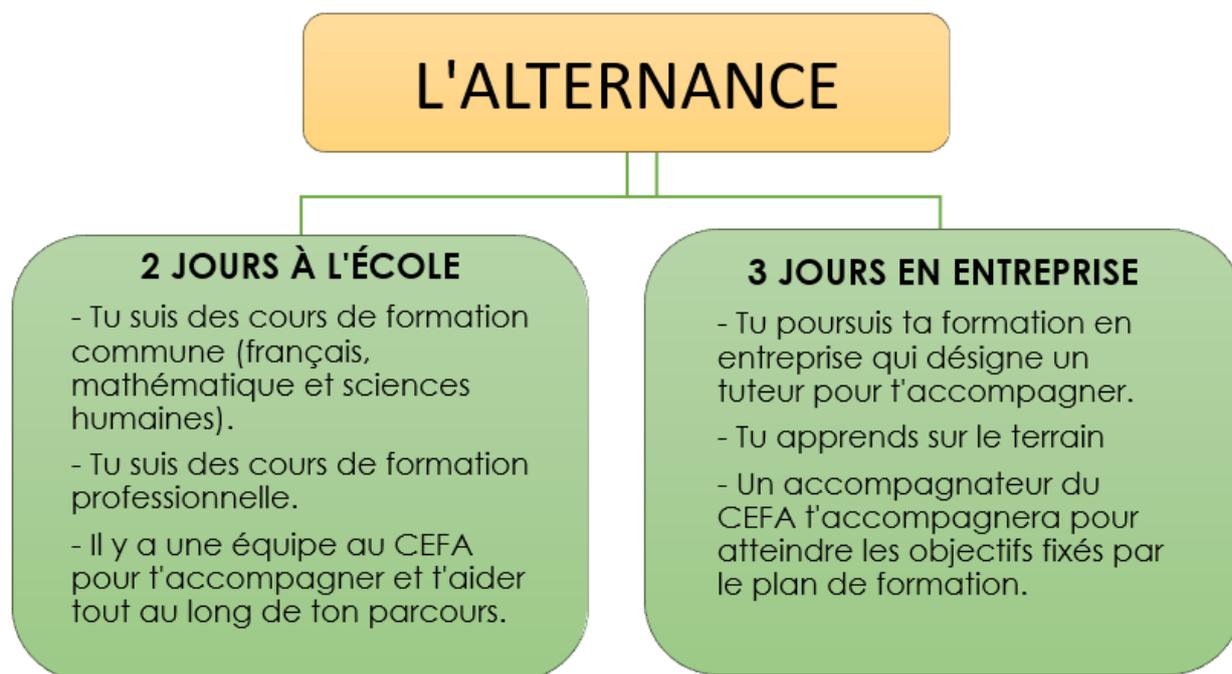
Une longueur d'avance avec l'ALTERNANCE !



CEFA - INSTITUT SAINT-ROCH
Chaussée de Rochefort, 127 à 6900 Marloie
Tel. : 084 31 41 12 - cefa@elmarche.be

QU'EST-CE QU'UN CEFA ?

Dans un CEFA, tu as des périodes de cours à l'école et des périodes de formation par le travail dans une entreprise selon le secteur que tu choisis. Dans la vie de tous les jours, ça signifie que ta formation a lieu deux jours par semaine au CEFA et trois jours par semaine sur ton lieu de travail.

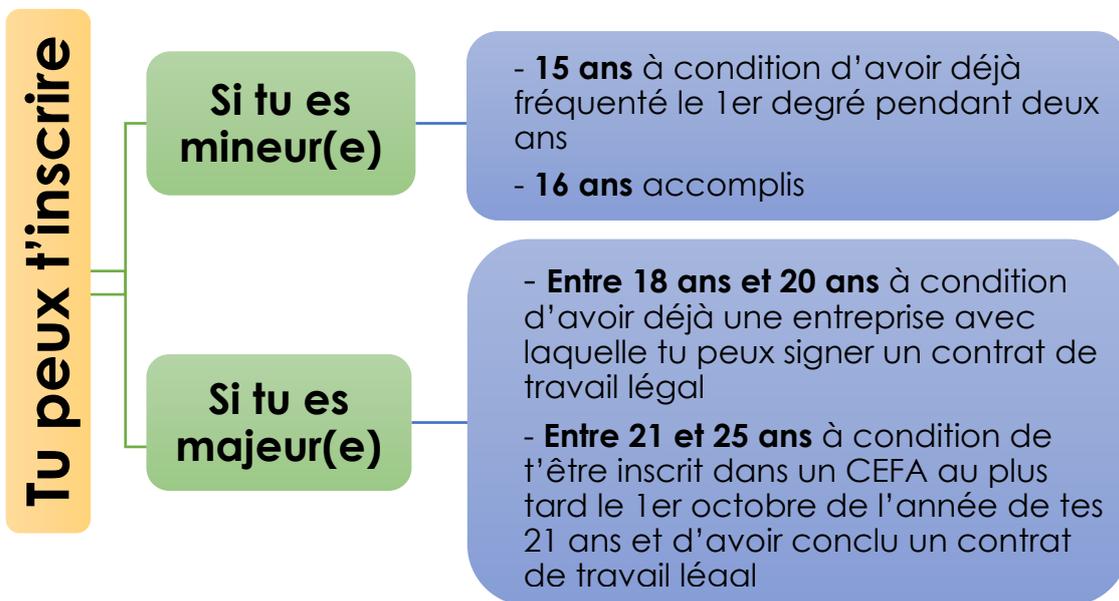


Si tu n'as pas encore trouvé de contrat d'alternance avec une entreprise, tu devras venir d'autres jours à l'école. Nous t'accompagnerons pour t'aider à ton insertion et à trouver une entreprise partenaire.

L'équipe CEFAccroche t'aidera pour :

- ⇒ Te préparer à ton insertion professionnelle
- ⇒ Effectuer les démarches nécessaires pour trouver un contrat avec une entreprise
- ⇒ Consolider tes connaissances à travers des remédiations
- ⇒ Développer tes compétences à travers des activités collectives

CONDITIONS D'ADMISSION :



COMMENT T'INSCRIRE ?

LES INSCRIPTIONS PEUVENT SE FAIRE TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DE 15 ANS.

Tu dois téléphoner au CEFA au 084/31.41.12 ou envoyer un mail à cefa@elmarche.be pour prendre un rendez-vous avec tes parents. Lors de cet entretien, nous t'expliquerons le fonctionnement du CEFA, les exigences de l'alternance et nous répondrons à toutes tes questions.

Si tu adhères aux principes de fonctionnement du CEFA et si ton projet correspond aux objectifs de la formation en alternance, tu peux t'inscrire. Nous fixerons un rendez-vous d'inscription avec l'éducatrice. Si tu es mineur, tu dois être accompagné de tes parents.

Les documents indispensables pour t'inscrire :

- ta carte d'identité valide
- ton dernier bulletin ou attestation de fin d'année d'échec ou de réussite

Personnes présentes lors du rendez-vous :

- le jeune
- si mineur, présence **obligatoire** d'un des parents ou du représentant légal du jeune.

LES AVANTAGES DE LA FORMATION EN ALTERNANCE :

Une formation individualisée en entreprise

Une certification semblable à l'enseignement de plein exercice

Une pédagogie différente où tu apprends un métier par la pratique

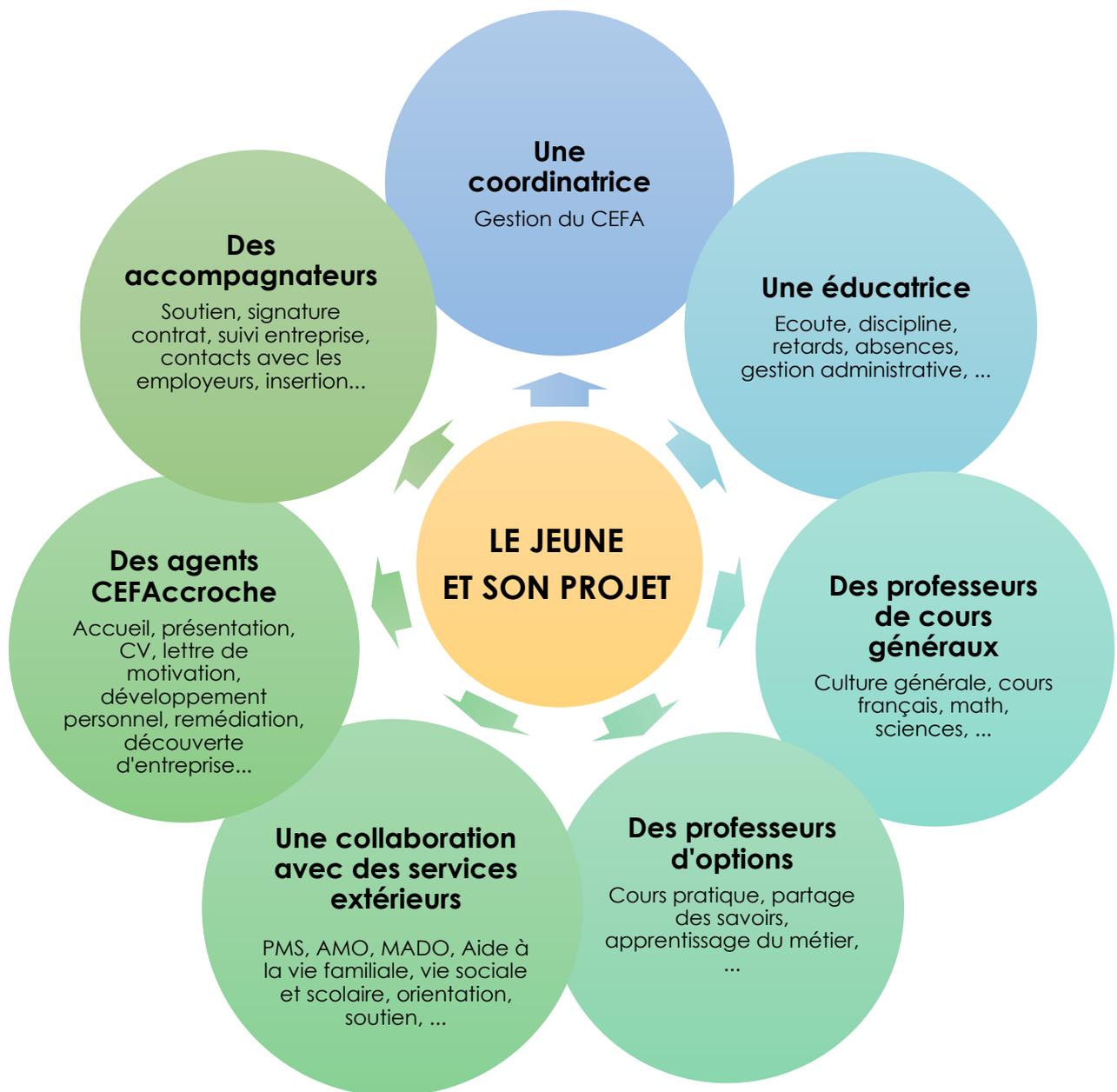
Une expérience en entreprise

Une indemnité ou une rémunération de formation

Un accès plus facile à l'emploi au terme de ta formation

**Avec l'alternance,
prends de l'avance !**

UNE ÉQUIPE QUI T'ACCOMPAGNE



QU'ENTEND-ON PAR STAGE EN ENTREPRISE ?

Quand tu signes ton contrat, tu entres dans le monde du travail, ta formation est complétée par un apprentissage sur le terrain, en entreprise.

Cet apprentissage en entreprise est officialisé par la **signature d'un contrat d'alternance**. Ce contrat est lié au plan de formation propre au CEFA et tu perçois une indemnité d'apprentissage qui évolue au fil de la formation.

L'INSERTION

« Un contrat, des droits et des devoirs ! »

Quand tu commences à travailler chez un employeur, tu t'engages à plusieurs choses :

- arriver à temps au travail
- suivre ses instructions
- le prévenir en cas d'absence, etc.

De la même façon, quand un employeur t'embauche, il s'engage aussi :

- à t'accueillir dans son entreprise
- à te former
- à te faire travailler dans de bonnes conditions.

Les engagements de chacun sont repris dans un contrat signé par ton employeur et par toi.

Savoir ce qu'il y a dans ton contrat est très important pour éviter les malentendus. Lis-le bien ! Et si tu as une question, tu peux t'adresser à ton accompagnateur, il est aussi là pour ça !

Jusqu'à ta majorité, tes parents perçoivent les allocations familiales. Et cela continue après 18 ans, tant que ton salaire ne dépasse pas le plafond de 541,09 € par mois.

L'entreprise t'intègre au monde du travail, contribue à ta qualification professionnelle, à ta formation et à ta responsabilisation.

Le CEFA et l'entreprise travaillent en étroite collaboration pour t'aider à atteindre tes objectifs !

CERTIFICATS ET DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LE CEFA :

Le CEFA propose différents types de certification en fonction des options choisies. Vous trouverez notre offre aux pages suivantes.

FORMATIONS EN ARTICLE 45

Avec cette formation, tu n'as pas le CESS mais tu peux obtenir :

- **Attestation de Compétences Professionnelles (ACP)**
- **Certificat de Qualification (CQ)**
- **Attestation de Réinsertion dans l'Enseignement Secondaire Ordinaire (ARESO)**
 - Tu peux, grâce à cette formation, t'insérer sur le marché du travail mais attention, tu n'auras pas le CESS et tes qualifications seront limitées à ta formation.
 - Si tu réussis cette formation, tu peux poursuivre ton parcours en article 49 (sous réserve d'un avis favorable du conseil de classe)

FORMATIONS EN ARTICLE 49

Cette formation te permettra d'accéder à différents certificats en fonction du secteur choisi :

- **Pour une 6ème professionnelle en alternance :**
 - un Certificat de 6ème Professionnelle en alternance (CQ6)
 - un Certificat d'Etude de 6ème Professionnelle (CE6P)
- **Pour une 7ème professionnelle en alternance :**
 - un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS)
 - un Certificat de Qualification de 7ème professionnelle (CQ7)
 - un Certificat de Connaissance de Gestion de Base (CCGB) dans le cadre d'une 7ème P. GTPE

NOS FORMATIONS « ARTICLE 45 »



INDUSTRIE

- ▶ AIDE-MÉCANICIEN(NE) CYCLES ET PETITS MOTEURS
- ▶ MÉTALLIER(E)



Horticulture (New)

- OUVRIER / OUVRIERE EN IMPLANTATION ET ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS



CONSTRUCTION-GROS OEUVRE

- ▶ OUVRIER PLAFONNEUR/OUVRIÈRE PLAFONNEUSE
- ▶ COFFREUR(EUSE)
- ▶ AUXILIAIRE DU BÂTIMENT
- ▶ JOINTOYEUR(EUSE)



HORECA

- ▶ COMMIS DE CUISINE



ECONOMIE

- ▶ AUXILIAIRE DE MAGASIN

**Ces formations sont organisées sous réserve du nombre d'élèves inscrits.*

N'hésite pas à consulter le site internet ou à nous contacter pour avoir plus d'informations.

NOS FORMATIONS EN ARTICLE 49



INDUSTRIE

- ▶ 7ème P. complémentaire en électricité de l'automobile
- ▶ 7ème P. complémentaire en soudage sur tôles et tubes
- ▶ 7ème Q. en maintenance de systèmes automatisés industriels



CONSTRUCTION – GROS ŒUVRE

- ▶ 5ème & 6ème P. Maçon (CPU)
- ▶ 7ème P. Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment
- ▶ 7ème P. Constructeur-monteur en bâtiment structure bois



ECONOMIE

- ▶ 5ème & 6ème P. vendeur-vendeuse
- ▶ 7ème gestionnaire de très petites entreprises (GTPE)

* Ces formations sont organisées sous réserve du nombre d'élèves inscrits.

N'hésite pas à consulter le site internet ou à nous contacter pour avoir plus d'informations.

Le projet CEFAccroche

Qu'est-ce que c'est ?

L'objectif de ce projet est d'avoir un réel impact sur l'amélioration du taux **d'accrochage scolaire** et d'obtention **d'une certification** dans l'enseignement en alternance. Celui-ci s'active sur 4 axes : l'accueil de l'élève, la lutte contre les ruptures avec sa scolarité, l'acquisition de ses compétences et son insertion professionnelle.

- **Pour qui ?**

Un élève entre dans le projet CEFAccroche lorsqu'il n'a **pas de contrat d'apprentissage ou quand il perd celui-ci.**

- **Comment ?**

Le jeune sera aidé dans la définition de son projet scolaire et/ou dans sa recherche d'entreprises. Cette aide peut prendre différentes formes : rédaction de CV, recherches multiples (internet, démarches téléphoniques, mails), renforcement de l'estime de soi, parole et écoute, etc.

Quand ?

L'élève sans contrat d'apprentissage **doit obligatoirement prester une troisième journée au CEFA** (en plus des deux journées normales de cours). La troisième journée varie chaque semaine et est fixée la semaine précédente (dans la mesure du possible) par SMS au numéro de GSM de l'élève. Si celui-ci ne peut être présent, il doit impérativement prévenir. Sinon, une demi-journée d'absence injustifiée sera comptabilisée.



Si cette façon d'apprendre t'intéresse, n'hésite pas à nous contacter !



CEFA – Centre d'Éducation et de Formation en Alternance

Chaussée de Rochefort, 127

6900 MARLOIE

084 31 41 12

cefa@elmarche.be



Pour suivre notre actualité, n'hésite pas à consulter notre page Facebook



Cefa Institut Saint-Roch